LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2022

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Nathalie MARCHAND, Isabelle FIDALGO, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Emmanuel THELLIEZ, Dominique THENAULT, Patrick PINAULT, Jacques CAPITAINE, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à Mme Katia BAILLY, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel GAUGAIN à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Michel GODET à Mme Virginie GILLIOT, M. Thierry DELHOMME à Mme Anna MAZIER, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Stéphanie HARS

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2022.

1 FINANCES - ACHATS

1.1 Adoption du compte de gestion 2021 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	**Part affectée à l'investissement exercice 2021**	**Résultat de l'exercice 2021**	**Résultat de clôture 2021**
Investissement	787 731,46		18 042,08	**805 773,54**
Fonctionnement	**1 159 881,83**	**1 159 881,83**	1 511 607,53	**1 511 607,53**
TOTAL	**1 947 613,29**	**1 159 881,83**	**1 529 649,61**	**2 317 381,07**

1.2 Adoption du compte administratif 2021 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	4 802 008,20	3 009 371,50	18 042,08
Recettes d'investissement	4 802 008,20	3 027 413,58	
Dépenses de fonctionnement	10 162 828,74	8 791 382,64	1 511 607,53

Les restes à réaliser 2021 sont les suivants :
Dépenses d'investissement : 826 504,94 €
Recettes d'investissement : 886 139,00 €

1.3 Affectation définitive du résultat 2021 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2021 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 511 607,53 €

  ➢ Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 511 607,53 € ;

- Le résultat de clôture excédentaire d'investissement de 805 773,54 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.4 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Eaux pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	759 584,27		101 864,28	861 448,55
Fonctionnement	465 046,09		91 052,87	556 098,96
TOTAL	**1 224 630,36**		**192 917,15**	**1 417 547,51**

1.5 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le maire, le compte administratif du budget Eaux pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 415 985,79	160 467,49	101 864,28
Recettes d'investissement	1 415 985,79	58 603,21	
Dépenses de fonctionnement	623 269,09	91 479,69	91 052,87
Recettes de fonctionnement	623 269,09	182 532,56	

Les restes à réaliser 2021 sont les suivants :
Dépenses d'investissement : 121 266,02 €
Recettes d'investissement : 0 €

1.6 Affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2021 de manière définitive du budget annexe Eau comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 556 098,96 €
  ➢ Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 861 448,55 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.7 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	984 852,03		-887 072,46	97 779,57
Fonctionnement	351 314,68		120 569,86	471 884,54
TOTAL	**1 336 166,71**		**-766 502,60**	**569 664,11**

1.8 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 782 892,71	1 258 250,79	-887 072,46
Recettes d'investissement	1 782 892,71	371 178,33	
Dépenses de fonctionnement	843 112,68	417 901,09	120 569,86
Recettes de fonctionnement	843 112,68	538 470,95	

Les restes à réaliser 2021 sont les suivants :
Dépenses d'investissement : 158 162,63 €
Recettes d'investissement : 119 730,25 €

1.9 Affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2021 de manière définitive du budget annexe assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 471 884,54 €
  - ➢ Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 97 779,57 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.10 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Camping

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du Camping pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	45 279,78		7 835,00	53 114,78
Fonctionnement	-179,94		- 6040,82	-6220,76
TOTAL	**45 099,84**		**1 794,18**	**46 894,02**

1.11 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe du Camping

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe du Camping pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	300 000,00	7 960,00	7 835,00
Recettes d'investissement	300 000,00	15 795,00	
Dépenses de fonctionnement	84 780,00	79 522,22	-6 040,82
Recettes de fonctionnement	84 780,00	73 482,00	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2021.

1.12 Affectation définitive du résultat 2021 du budget annexe du Camping

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2021 de manière définitive du budget annexe camping comme suit :

- Section de fonctionnement : déficit de – 6 220,76 €
  - ➢ Repris en dépenses au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».

- L'excédent d'investissement de 53 114,78 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.13 Contrat d'emprunt long terme pour le financement des investissements

Vote favorable à l'unanimité pour :
CONTRACTER auprès du Crédit Agricole Centre Loire un emprunt de 2 000 000 € (deux millions d'euros) destinés à financer les investissements, dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

- Type de financement : prêt moyen terme
- Montant global du crédit : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Type d'amortissement : Constant
- Périodicité : trimestrielle
- Taux : fixe 1,67 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 0,10 % soit 2 000 €
- Score GISSLER : 1 A
-

Une première mise à disposition des fonds de 10% minimum devra être effectuée au plus tard le 4 octobre 2022. En outre, la mise à disposition totale des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.
Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
Date de validité des conditions de taux fixes indiquées ci-dessus sont valables jusqu'au 26 juin 2022 inclus

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

AUTORISER Madame le Maire à souscrire à l'emprunt visé ci-dessus pour un montant de 2 000 000 €

DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire à cet effet.

1.14 Modification du nombre de cartes achats

Vote favorable à l'unanimité pour :
DÉCIDER que dix cartes achats seront mises à la disposition de la commune. Le montant plafond global de règlements effectués par les 10 cartes achats de la commune est fixé à 10 000 € par an.

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat avec la Caisse d'Epargne Loire Centre pour la création des cartes supplémentaires.

1.15 Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives

Vote favorable à l'unanimité pour :
SOLLICITER une subvention de 10 000,00 € H.T. soit 25 % du montant du projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes (€ H.T.)		H.T.
Etude	**40 000,00 €**	**PVD**	**25%**	**10 000,00 €**
		Etat AVELO2	**50%**	**20 000,00 €**
		Autofinancement	**25%**	**10 000,00 €**
Total	**40 000,00 €**	**Total**		**40 000,00 €**

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

1.16 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022 COMPLEMENTAIRE – Travaux rue Jean Claude Robert

Vote favorable à l'unanimité pour :
ADOPTER le projet – Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des cheminements piétons rue Jean Claude Robert pour un montant de 40 758,00 € H.T.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)			Recettes (€)	
Travaux	40 758,00 €	48 909,60 €	DSIL 2022	12 227,00 €
			AUTOFINANCEMENT	28 531,00 €
Total	40 758,00 €	48 909,60 €	Total	40 758,00 €

SOLLICITER une subvention de 12 227,00 € auprès de l'État, correspondant à 30 % du montant du projet.

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

1.17 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022 COMPLEMENTAIRE – Travaux Halle des Sports

Vote favorable à l'unanimité pour :
ADOPTER le projet – Travaux rénovation des vestiaires, sanitaires et des bureaux de la Halle des Sports pour un montant de 150 000, 00 € H.T.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)			Recettes (€)	
Travaux	150 000,00	180 000,00 €	DSIL 2022	35 000,00 €
			Département VOLET 3	85 000,00 €
			AUTOFINANCEMENT	30 000,00 €
Total	150 000,00 €	180 000,00 €	Total	150 000,00 €

SOLLICITER une subvention de 35 000,00 € auprès de l'État, correspondant à 20 % du montant du projet.

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

1.18 Attribution du marché relatif à la Maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation lourde d'un ensemble immobilier de 20 logements – Cité Petit

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le marché précité et tous les actes s'y rapportant.

Considérant, après analyse, que l'offre remise par la société VINCENT BOURGOIN ARCHITECTURE dont le siège est situé 53 Avenue du Général Leclerc à VIROFLAY, représentée par Vincent Bourgoin en qualité de d'Architecte est l'offre économiquement la plus avantageuse pour son offre tranche ferme d'uun montant de 88 800,00 € H.T.

1.19 Subvention 2022 au Comité des Fêtes

26 voix POUR (Mmes Anna Mazier, Linda Rault, Fabienne Gaudenzi ne prennent pas part au vote) pour VERSER pour l'exercice 2022 à l'association Comité des fêtes une subvention de 8 000 €, soit un montant total de 10 000 € pour 2022 avec la subvention déjà versée.

1.20 Demande de subvention au titre de l'appel à projet : financement des études de faisabilité des projets de chaufferie biomasse – Etude de faisabilité bois au groupe scolaire les Chêneries, à la halte-garderie les Ptits Loups et le centre de loisirs les Marmousiaux

Vote favorable à l'unanimité pour :
SOLLICITER une subvention de 2 940,00 € H.T. soit 60 % du montant du projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes (€ H.T.)	H.T.
Etude	**4 900,00 €**	**ADEME 60%**	**2 940,00 €**
		Autofinancement 40%	**1 960,00 €**
Total	**4 900,00 €**	**Total**	**4 900,00 €**

CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Délégations du Conseil Municipal au Maire - compétences

28 votes POUR et 1 ABSTENTION (M. Jean-Frédéric OUVRY) pour :
DECIDER, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

f) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

t) Procéder, dans la limite d'un montant annuel de 2 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

DECIDER, par ailleurs qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou tout autre empêchement du Maire, il est fait application des dispositions de l'article L 2122-17 du CGCT, dans le cadre du remplacement du Maire, délégation est provisoirement donnée à un adjoint, dans l'ordre des nominations, pour prendre l'ensemble des décisions normalement déléguées au Maire.

2.2 Convention avec le GIP RECIA sur la mise en œuvre des dispositions du RGPD

27 voix POUR (Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN ne prennent pas part au vote) pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette nouvelle convention à intervenir avec le GIP RECIA et la Ville de La Ferté St-Aubin.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des emplois permanents

Vote favorable à l'unanimité pour :

CREER

au 1er juillet 2022

1 poste d'adjoint administratif à temps complet (citoyenneté)
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (direction finance)
1 poste de rédacteur territorial à temps complet (service communication)
1 poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet sur l'un des grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe (DSTO)

Avancements de grade

1 adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
1 adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
1 ATSEM principal de 1ère classe à temps complet
1 technicien principal de 1ère classe à temps complet
1 assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

au 1er septembre 2022

1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 14.75/35ème
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 13.36/35ème
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 27.64/35ème
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 20.74/35ème
1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 6,3/35ème
2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

au 1er octobre 2022

Avancements de grade

1 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

AUTORISER le cas échéant, Madame le Maire, à recruter un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en cas de vacance d'emploi et à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

MODIFIER la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 20.87/35ème à 19.82/35ème au 1er septembre 2022

3.2 – Emplois saisonniers saison estivale 2022

Vote favorable à l'unanimité pour :

CREER les postes saisonniers suivants :

- A la Direction de l'Education, afin de garantir l'encadrement des enfants dans le respect de la réglementation en vigueur de DRDJSCJ :

  - Pour les centres de loisirs, 20 emplois saisonniers à temps complet sur les périodes prévisionnelles suivantes :
  - 10 postes d'adjoint d'animation du 4 juillet au 31 juillet 2022
  - 1 poste d'adjoint d'animation du 1er juillet au 31 juillet 2022
  - 9 postes d'adjoint d'animation du 1er août 2022 au 4 septembre 2022

  - Pour la Maison des Jeunes La Courtille, 1 emploi saisonnier d'adjoint d'animation à temps complet sur la période prévisionnelle du 8 juillet 2022 au 7 août 2022.

- Pour la Direction des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre de l'organisation de la manifestation municipale des Estivales du Cosson : 3 emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet pour la période prévisionnelle du 18 juillet au 12 août 2022

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants, étant précisé que la rémunération de ces postes sera établie par référence au grade d'adjoint d'animation, 1er échelon soit IB 382 IM 352. Les contrats seront établis sur la base de l'article L 332.23.2° du code général de la fonction publique

4 URBANISME

4.1 Cession par la commune de la parcelle AH 1159 située lieu-dit Vinauger à M. Weigel – Ecurie WA

Vote favorable à l'unanimité pour :
CEDER la parcelle cadastrée AH 1159 (108.275 m²), située lieu-dit Vinauger à La Ferté Saint-Aubin, appartenant à la commune de la Ferté Saint-Aubin, au prix de 162 500 euros HT,

DIRE que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette cession.

4.2 Acquisition de la rue du four à briques - Lotissement Pierres et Lumières

Vote favorable à l'unanimité pour :
ACQUERIR les parcelles cadastrées BC 376 et BC 381 pour une superficie totale d'environ 2.260 m², situées Saint-Aubin est, moyennant le prix d'un euro symbolique, en vue de leur classement dans le Domaine public Communal,

DIRE que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette cession.

4.3 Acquisition de la rue de Bellevue

Vote favorable à l'unanimité pour :
ACQUERIR les parcelles cadastrées BC 371 et BC 365 pour une superficie totale de 1.615 m², situées Route de Ménestreau, moyennant le prix d'un euro symbolique, en vue de leur classement dans le Domaine public Communal,

DIRE que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette cession.

4.4 Demande d'intervention de l'EPFLi et modification des termes des portages pour les biens acquis dans le cadre du projet de reconquête du centre-ville

Vote favorable à l'unanimité pour :
SOLLICITER une prorogation du portage foncier auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France de 8 années supplémentaires, pour un total de 12 années, conformément au tableau estimatif du portage en pièce jointe, pour les biens liés à la reconquête du centre-ville, auxquels est intégrée la parcelle BK n°375 (pharmacie de Saint-Aubin).

AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de portage foncier avec l'EPFLI Foncier cœur de France et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

5.1 Convention de Partenariat des Estivales du Cosson

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier pour les estivales du cosson.

5.2 Prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Harmonie municipale

25 voix POUR (Mme Virginie GILLIOT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Gabrielle BREMOND, Mme Isabelle FIDALGO ne prennent pas part au vote) pour :
PROLONGER d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs en accord avec les objectifs prioritaires fixés dans l'article 3 de la convention.

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la prolongation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Harmonie municipale.

6. SOCIAL

6.1 Participation au FAJ et au FUL pour l'exercice 2022

Vote favorable à l'unanimité pour :
PARTICIPER au financement du FAJ et du FUL à hauteur des montants suivants en 2022 :

Dispositifs	Cotisations	Population	Montants
FAJ	0,06 €	7 577	454,62 €
FUL	0,39 €	7 577	2 955,03 €

6.2 Signature d'une convention avec la CAF – Projet pluriannuel avec le Centre Social

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER les orientations du projet pluriannuel 2022/2026 du centre social municipal. Ce diagnostic a permis de dégager des axes du futur projet qui couvrira les années 2022/2026.
4 thématiques constituent l'ossature de ce projet : l'accueil, l'animation de la vie sociale, la participation et les partenariats. Ces axes s'inscrivent dans les missions d'un centre social telles que définies par la CNAF dans une circulaire de 2012.

7 QUESTIONS DIVERSES

Question de Monsieur Steve Renard

- Réunions de quartier / démocratie participative

Le COVID étant peu à peu moins présent, nous sommes nettement moins contraints dans nos activités, et donc moins contraints pour aller au contact des Fertésiens. Or, cela fait bien longtemps qu'il n'y a pas eu de réunions de quartiers. Comptez-vous reprendre ces réunions de quartiers ou un dispositif similaire pour aller à la rencontre de nos concitoyens ? Si oui, sous quelle forme ?

Plus généralement, nous sommes régulièrement intervenus depuis le début du mandat sur la démocratie participative, sur ce que nous pourrions inventer et mettre en place dans ce domaine. Il était question il y a quelques mois d'une charte de démocratie participative qui pourrait cadrer nos actions en la matière. Où en est-on de cette charte et plus largement de votre réflexion sur ce sujet ?

Texte de réponse à sa question dans le procès-verbal

- Super U

De nombreux Fertésiens s'interrogent sur l'évolution du dossier Super U ; la dernière information publique concernait la fin des recours. Depuis, nous sommes dans l'attente de nouvelles. Quelles informations pouvez-vous nous donner sur la future installation de Super U à La Ferté Saint-Aubin ?

Texte de réponse à sa question dans le procès-verbal

Question de Monsieur Jean-Frédéric Ouvry

- Chantier de construction Logements sur Ancien espace Mercure

Nous sommes interrogés par nos concitoyens sur l'arrêt de chantier qu'ils constatent sur la construction des logements au droit de l'ancien espace Mercure.
Que pouvez-vous nous dire sur les raisons de cet arrêt de chantier et sur le calendrier de livraison de ces logements ?

Texte de réponse à sa question dans le procès-verbal

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°20/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 relative au marché d'impression de documents liés à la communication institutionnelle – lot n°1
N°21/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au lot 5 de l'accord- cadre 202005 – acquisition, livraison et installation de mobiliers en restauration scolaire pour les membres de la centrale d'achats approlys centr'achats
N°22/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au lot 2 de l'accord-cadre 2020005 – acquisition, livraison et installation de mobiliers scolaires pour les membres de la centrale d'achats approlys centr'achats
N°23/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au lot n°2 du marché 2017-022 service d'assurances responsabilités civiles et risques annexes
N°24/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 à l'accord cadre n°2019022 – lot n°3 relatif à la livraison de fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs « passé via la centrale d'achats approlys centr'achats
N°25/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au marché n°2021003 relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable
N°26/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 à l'accord-cadre n°2019-022 lot n°1 relatif à la livraison de fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs « passé via la centrale d'achats Approlys-centr'achats
N°27/2022 : Signature de la convention de mise à disposition d'un local municipal de la MASS à l'établissement public de santé mentale du Loiret
N°28/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au marché n°2019-012 relatif à l'étude d'aménagement de la RD2020 à La Ferté St-Aubin
N°29/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 au marché n°2020004 relatif aux travaux d'aménagement de voirie, de remplacement de conduite d'eau potable et d'enfouissement de réseaux rue de Beauvais, Sully et St Michel à La Ferté St-Aubin - lot n°1 VRD
N°30/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au lot 4 de l'accord-cadre 2020005 – acquisition, livraison et installation de mobiliers scolaires pour les membres de la centrale d'achats Approlys Centr'achats

La Ferté St-Aubin, le 27 juin 2022

Le Maire
Constance de Pélichy